

Battice, le 28/04/2020

Cher producteur,

Dans le cadre du redémarrage progressif des activités économiques essentielles, les activités du CdL étant considérés par Arrêté Ministériel comme faisant partie des services essentiels, nous allons effectuer à nouveau les prestations du service technique à partir du 04/05/2020. Puisque la santé de tout un chacun est primordiale pour le Comité du Lait, nous avons mis en place une procédure pour pouvoir effectuer ces prestations en toute sécurité aussi bien pour vous que pour nos collaborateurs et leur famille.

Nos techniciens auront l'équipement nécessaire pour éviter toute contamination accidentelle et ainsi suivre de la manière la plus optimale et la plus sécuritaire possible les directives du Gouvernement Fédéral.

Afin d'assurer cette sécurité de tout un chacun, nous vous demandons d'observer les règles d'hygiène et de distance préconisées par les autorités. A savoir, vous laver régulièrement les mains et maintenir une distance de minimum 1,50 m. entre vous et votre interlocuteur.

Si vous avez mis en place une procédure de sécurité, nos techniciens la respecteront. Veuillez les-en informer lors de la prise de rdv.

En outre, si dans votre exploitation, il y a un risque de contamination, n'hésitez pas à en informer le technicien lors de la prise de rdv ou dès que vous en avez connaissance après cette prise de rdv. Grace à cette information, nous pourrons évaluer au mieux les risques et nous adapter à la situation.

Prenez soin de vous et de vos proches.

L'équipe du Comité du Lait